

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00349

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 13 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 68

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Bernard BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Georges HALLARY,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles BOUDARD, M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance

Mme Siham LABICH
Le 25 novembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

99 02-042-24420770-20201119-020200349

DATE D'APPARITION : 25 novembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

A la suite de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le gouvernement a décidé de doubler le « fonds chaleur » soutenant les énergies renouvelables (ENR) thermiques (telles que le bois, la géothermie ou le solaire) permettant de fournir de la chaleur en produisant peu d'émissions de gaz à effet de serre.

Le fonds chaleur a cependant des règles de fonctionnement restrictives, avec des seuils de puissance élevés à atteindre pour permettre le financement des projets. Afin de remédier à cet écueil et pour garantir l'atteinte des engagements du pays en matière de développement des ENR, l'ADEME propose aux Territoires à Energie Positive des « contrats de développement des énergies renouvelables thermiques ».

Les contrats de développement des énergies renouvelables thermiques ont pour objectif de regrouper différents petits projets non éligibles au fonds chaleur de par leur taille, pour leur permettre d'atteindre les seuils du fonds chaleur et de bénéficier de ces financements. Les aides à l'investissement octroyées par le fonds chaleur varient selon le type d'énergie utilisé, et leur puissance.

Les contrats sont signés pour une durée de 3 ans avec des « opérateurs territoriaux », préférentiellement les EPCI, qui s'engagent sur la gestion déléguée des fonds de l'ADEME. L'ADEME reste cependant seule décisionnaire de l'attribution des fonds délégués, la décision de financement étant arbitrée en commission d'attribution des aides. Saint-Etienne Métropole s'est vue confier la gestion globale de ce contrat mais agit sur l'ensemble du territoire TEPOS composé de Saint-Etienne Métropole et des collectivités du Parc Naturel Régional du Pilat.

Il s'agit d'apporter une aide, en échange de laquelle le bénéficiaire s'engage :

- sur un objectif de mobilisation d'ENR thermiques,
- sur une durée,
- sur la qualité de conception et de réalisation des installations et sur leur performance, dans un souci de reproductibilité.

Ces éléments ont été contractés dans l'accord-cadre conclu entre Saint-Etienne Métropole et l'ADEME en novembre 2016.

Un comité d'engagement s'est réuni le 06 octobre 2020, composé de représentants de l'ADEME et de Saint-Etienne Métropole et a permis de valider les dossiers suivants :

<i>n° dossier</i>	<i>Date commission</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Type</i>	<i>Montant opérations</i>	<i>Montant aides ADEME</i>	<i>MWh</i>
67	06/10/2020	Saint-Etienne Métropole	Investissement	Extension réseau de chaleur de Firminy	54 600,00 €	13 800,00 €	117,00
TOTAL :					54 600,00 €	13 800,00 €	117,00

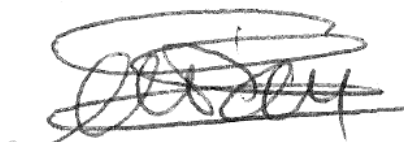
Le versement effectif de ces aides reste cependant soumis au respect des conditions fixées dans la convention signée avec chaque bénéficiaire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le financement des projets mentionnés ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de financement avec les bénéficiaires du contrat ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget DDUR ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 1321 du budget DDUR.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU